



Envoi au contrôle de légalité le : 16 octobre 2023

Publication électronique le : 16 octobre 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Zohra OUAGUEF

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Frédéric MELCHIOR.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**APPEL À PROJETS "LES SPORTS DE NATURE AU SERVICE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE"**

(N°2023-392)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4 ;

Vu le Code du Sport et notamment ses articles L.311-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-167 de la Commission Permanente en date du 16/05/2022 « Création d'un appel à projet encourageant les actions innovantes, mettant les sports de nature au service du développement durable » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 05/09/2023 ;

Monsieur Ludovic LOQUET, intéressé à l'affaire, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer 11 aides financières, pour un montant total prévisionnel de 9 940 €, aux organismes et pour les projets et sommes définis au tableau joint en annexe, au titre de l'appel à projets « Les sports de nature au service du développement durable », pour l'exercice 2023, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

| Code Opération | Imputation budgétaire | Libellé Opération | CP € | Dépense € |
|----------------|-----------------------|--|------------|-----------|
| C03-326A08 | 657348//93326 | Subventions de fonctionnement aux communes | 5 000,00 | 1 000,00 |
| C03-326A08 | 65748//93325 | Subventions de fonctionnement aux Associations | 495 000,00 | 8 940,00 |

Dans les conditions de vote ci-dessous :

| |
|--|
| Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 1 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen) |
|--|

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 18 septembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

APPEL A PROJETS - Sports de Nature
 COMMISSION PERMANENTE - SEPTEMBRE 2023

| Porteur de projet | Fédération / Discipline | Localisation | | Projet | Finalité(s) développement durable concernée(s) | | | | Aide proposée |
|--|-------------------------|--------------------|-----------------------|--|--|-----------------------------------|------------------|----------------------------|----------------|
| | | Lieu du projet | Territoire | | Titre | Lutte chgt clim. / Protect. Atmo. | Préserv. Biodiv. | Cohésion soc. / Solidarité | |
| Commune de Ardres | Canoë-Kayak | Ardres | Calais | Rando découverte canoë et nettoyage de la nature | | X | | X | 1 000 € |
| Run & Fun | Trail | Aix-Noulette | Lens-Hénin | Projet sportif, écologique et solidaire | X | X | X | X | 1 000 € |
| Carabiniers de Billy-Montigny Athlétisme | Marche | Billy-Montigny | Lens-Hénin | La marche a bonne mine | X | X | X | | 480 € |
| Yoga Calais Ishvara | Halta yoga | Calais | Calais | Yoga pour se connecter à la nature | | X | X | X | 1 000 € |
| Comite Départemental Randonnée Pédestre | Randonnée pédestre | Angres | Lens-Hénin | Le challenge pas de trace | X | X | X | X | 1 000 € |
| Acontrepoids62 | Randonnée pédestre | Saint-Omer | Audomarois | Découvrir les richesses locales ensemble pour lutter contre l'obésité | X | X | X | X | 500 € |
| A Petits Pas | Randonnée pédestre | Ruisseauville | Montreuillois-Ternois | Tous en chemin avec les ânes ! | X | X | X | X | 1 000 € |
| Yacht Club de Calais | Voile | Calais | Calais | Projet nature | | X | X | | 1 000 € |
| Asso d'animations et de loisirs intergénérationnelle du Mont Liebaut | Randonnée pédestre | Béthune | Artois | La nature en marche | | X | X | X | 960 € |
| Entre les lignes - Between The Lines | Halta yoga | Boulogne-sur-Mer | Boulonnais | Rando yoga | X | X | X | X | 1 000 € |
| Canoë Kayak Biachois | Canoë-Kayak | Biache-saint-Vaast | Arrageois | Développement de créneaux réguliers de marche nordique et autres activités sport, santé et bien-être sur un ESI. | | | X | X | 1 000 € |
| | | | | | | | | | 9 940 € |

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Sports
Service Ressource Administratif Financier

RAPPORT N°57

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

APPEL À PROJETS "LES SPORTS DE NATURE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE"

Le Département se doit d'être au rendez-vous pour encourager les pratiques sportives pour tous, du sport bien-être au dépassement de soi : telle est l'une des priorités de la démarche du projet de mandat 2022-2027 « Construisons notre Pas-de-Calais » et de sa déclinaison en 3 pactes.

Aussi, dans le cadre du pacte des réussites citoyennes voté par l'Assemblée départementale le 21 novembre dernier, et conformément à l'article L.1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Département a confirmé son soutien aux projets d'animation sportive qui contribuent à l'animation de nos territoires.

Au regard de la compétence qui lui est confiée par l'article L311-1 et suivants du Code du Sport, le Conseil départemental du Pas-de-Calais met en œuvre une politique ambitieuse en faveur du développement maîtrisé des sports de nature.

De par les interactions induites avec les milieux naturels, les valeurs éducatives qu'ils incarnent et leurs liens étroits avec le développement des mobilités douces, les sports de nature sont de formidables vecteurs au service de la transmission des valeurs du développement durable et de la transition écologique.

En conséquence, le Conseil départemental a décidé de saisir cette opportunité en mettant en œuvre un appel à projet dédié. À travers celui-ci, le Département apportera son concours financier aux actions innovantes mettant la pratique des activités de pleine nature au service du développement durable.

Pour cette 2^{ème} édition, le dispositif est ouvert aux associations, qu'elles soient sportives ou non, ainsi qu'aux collectivités ayant un projet sportif répondant à une ou plusieurs des 4 finalités du développement durable, à savoir :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;

- L'épanouissement de tous.

Pour cette édition, 13 dossiers de demande de subvention ont été réceptionnés. Le tableau ci-joint fait état des 11 projets ayant reçu un avis technique favorable des services départementaux pour cette année 2023.

Sur ces bases, en cas d'accord de votre part, l'aide au titre de l'accompagnement des projets sportifs collectifs s'élèverait à 9 940 €.

Il convient de statuer sur ces affaires et, le cas échéant d'attribuer 11 aides financières, pour un montant total prévisionnel de 9 940 €, aux organismes et pour les projets et sommes définis au tableau joint au titre de l'appel à projets « Les sports de nature au service du développement durable », pour l'exercice 2023, selon les modalités reprises au présent rapport.

La dépense s'imputerait sur le budget départemental comme suit :

| Code Opération | Imputation Budgétaire | Libellé Opération | CP | Disponible | Proposition | Solde |
|----------------|-----------------------|--|------------|------------|-------------|------------|
| C03-326A08 | 657348//93326 | Subventions de fonctionnement aux communes | 5 000,00 | 5 000,00 | 1 000,00 | 4 000,00 |
| C03-326A08 | 65748//93325 | Sub fonctionnement aux Associations | 495 000,00 | 400 400,00 | 8 940,00 | 391 460,00 |

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY